

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 décembre 2012 à 20 h 48, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **12-12-1223 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 décembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1656 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2013
3. Adoption / Règlement n° 1657 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2013
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**« ADOPTÉE »**

À 20 h 50, le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

### **12-12-1224 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1656 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1656 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2013 »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

À 20 h 54, le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

**12-12-1225 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1657 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2013**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1657 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2013 »,  
soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

**12-12-1226 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**12-12-1227 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier